

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 2 Septembre 2021

L' an 2021 et le 2 Septembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Sauvigny-les-Bois sous la présidence de LECOUR Alain Maire

Présents : M. LECOUR Alain, Maire, Mmes : CORDELIER Josette, DEBROSSE Delphine, EUGENIO FERREIRA Magali, MORLEVAT Mireille, OPPÉ Céline, PAUCHARD Michèle, MM : BOUCHER David, DESRAME Christophe, EYMERY Eric, PREGERMAIN Stéphane, REZZOGUI Yassin

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PELLE Sandrine à M. PREGERMAIN Stéphane, M. MOREL Pascal à M. EYMERY Eric

Excusé(s) : M. COLAS Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 26/08/2021

Date d'affichage : 26/08/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Nièvre le :

et publication ou notification du
:

A été nommée secrétaire : M. DESRAMÉ Christophe

Suite à la présentation de Monsieur DE GESNAIS de son projet d'installation d'une centrale de panneaux photovoltaïques, le conseil municipal informe Monsieur DE GESNAIS qu'il est favorable à ce projet et qu'il le soutiendra.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DECISION MODIFICATIVE N°1: BUDGET ASSAINISSEMENT
TARIF SACS DE TONTE
DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT - PROGRAMME 2021
CONVENTION DE FINANCEMENT- APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE A L'ECOLE
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE BUS - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à la majorité. (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)

réf : 2021-034: DECISION MODIFICATIVE N°1: BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu le budget assainissement voté par le conseil municipal le 15 avril 2021,

Afin de pouvoir régler la redevance pour modernisation des réseaux de collecte 2020 à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en assainissement, le Maire propose au Conseil d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

-Chapitre 011 article 61521 : - 1 370,00 €

-Chapitre 014 article 706129: + 1 370,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-035: TARIF SACS DE TONTE

Vu l'arrêté constitutif de la régie de recettes du 13 juin 2019,

Suite à l'augmentation du tarif à l'achat des sacs de tonte, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le prix de vente des sacs de tonte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif suivant pour la vente des sacs de tonte: 15,00 Euros à compter du 1er octobre 2021.

A la majorité (pour : 12 contre : 2 abstentions : 0)

réf : 2021-036: DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT - PROGRAMME 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Nièvre a attribué une aide départementale de 13 603,00 € au titre de la dotation cantonale d'équipement (programme 2021).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter cette dotation au projet d'aménagement d'un espace de loisirs, rue de la Banne.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 2021-037: CONVENTION DE FINANCEMENT- APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE A L'ECOLE

Le Maire soumet au conseil, une convention entre la commune de Sauvigny-les-Bois et la Région académique de Bourgogne-Franche-Comté ayant pour objet une aide financière afin d'acquérir des équipements numériques à l'école. Cette convention s'intègre dans la politique de rétablissement de la continuité pédagogique et de soutien

de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance économique de la France 2020-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à signer la convention.

A la majorité (pour : 10 contre : 1 abstentions : 3)

réf : 2021-038: RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE BUS - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Afin d'assurer l'accompagnement des enfants de l'école de Sauvigny-les-Bois dans le bus scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire, pour le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet durant l'année scolaire 2021- 2022, conformément au contrat.

L'agent percevra le traitement établi sur la base de l'indice brut 354 indice majoré 330 (échelle C1 - échelon 1) à raison de deux heures par jour d'école, à compter du 2 septembre 2021, tout au long de l'année scolaire 2021- 2022.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Location salle des fêtes- application des tarifs sauvignois : Le conseil municipal décide qu'une attestation devra être signée par le locataire habitant Sauvigny, certifiant avoir lu le règlement de location et être présent à la manifestation.

En mairie, le 07/09/2021

Le secrétaire de séance.